

Groupe de travail

Personnels de direction des EPLEFPA

Vendredi 20 juin 2025

1. Calendrier de la campagne et des fils de l'eau 2025

1er tour - campagne 2025		Dates
Publications de la note de mobilité et des offres d'emploi		Jeudi 06 février 2025
Date limite de candidatures pour l'ensemble des agents (titulaires et contractuels)		Mercredi 26 février 2025 (inclus)
Saisie des avis dans Agorha Mobilité	<i>Autorité académique de départ</i>	Du jeudi 27 février au mardi 04 mars 2025
	<i>Autorité académique d'arrivée</i>	Du mercredi 05 mars au mercredi 12 mars 2025
	IGAPS	Jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025
Publication des résultats		Vendredi 21 mars 2025
2nd tour - campagne 2025		Dates
Publications de la note de mobilité et des offres d'emploi		Jeudi 27 mars 2025
Date limite de candidatures pour l'ensemble des agents (titulaires et contractuels)		Mercredi 16 avril 2025 (inclus)
Saisie des avis dans Agorha Mobilité	<i>Autorité académique de départ</i>	Du jeudi 17 avril au mardi 22 avril 2025
	<i>Autorité académique d'arrivée</i>	Du mercredi 23 avril au mercredi 30 avril 2025
	IGAPS	Du vendredi 02 mai au mardi 06 mai 2025
Publication des résultats		Vendredi 16 mai 2025

Fil de l'eau de printemps		Dates
Publications de la note de mobilité et des offres d'emploi		Jeudi 22 mai 2025
Date limite de candidatures pour l'ensemble des agents (titulaires et contractuels)		Jeudi 05 juin 2025 (inclus)
Transmission des tableaux de classement des candidatures pour chaque poste publié, avec les avis motivés de l'autorité académique de recrutement et de l'IGAPS référent		Du vendredi 06 juin au jeudi 12 juin 2025
Publication des résultats		Vendredi 20 juin 2025
Fil de l'eau d'été		Dates
Publications de la note de mobilité et des offres d'emploi		Jeudi 26 juin 2025
Date limite de candidatures pour l'ensemble des agents (titulaires et contractuels)		Jeudi 10 juillet 2025 (inclus)
Transmission des tableaux de classement des candidatures pour chaque poste publié, avec les avis motivés de l'autorité académique de recrutement et de l'IGAPS référent		Du vendredi 11 juillet au mercredi 16 juillet 2025
Publication des résultats		Mardi 22 juillet 2025
Fil de l'eau d'automne		Dates
Publications de la note de mobilité et des offres d'emploi		Jeudi 20 novembre 2025
Date limite de candidatures pour l'ensemble des agents (titulaires et contractuels)		Jeudi 04 décembre 2025 (inclus)
Transmission des tableaux de classement des candidatures pour chaque poste publié, avec les avis motivés de l'autorité académique de recrutement et de l'IGAPS référent		Du vendredi 05 décembre au mardi 09 décembre 2025
Publication des résultats		Vendredi 12 décembre 2025

2. Premier bilan statistique des 2 tours de campagne de la mobilité 2025

2.1. Volumétrie des postes publiés

	Nombre de postes publiés
Directeur	84
Directeur adjoint FIS	110
Directeur adjoint FPA	12
Directeur adjoint d'exploitation	7
Directeur d'exploitation agricole	18
Directeur de CFA	13
Directeur de CFA/CFPPA	9
Directeur de CFPPA	27
Directeur d'atelier technologique	85
Total	365

➤ 365 postes publiés lors de ces 2 tours de campagne.

Au cours de ces 2 tours de campagne 2025 :

- **266 candidats** ont fait une demande de mobilité (113 femmes et 153 hommes)
- **458 candidatures** ont été recensées (180 provenant d'agentes et 278 provenant d'agents)

En moyenne, chaque candidat a émis **1,72 vœux**.

Années antérieures :

Bilan 2024 sur les deux tours :

- **436 candidats** ont fait une demande de mobilité
- **737 candidatures** ont été recensées

En moyenne, chaque candidat a émis **1,69 vœux**.

Bilan 2023 sur les deux tours :

- **391 candidats** ont fait une demande de mobilité
- **837 candidatures** ont été recensées

En moyenne, chaque candidat a émis **2,14 vœux**.

2. Premier bilan statistique des 2 tours de campagne de la mobilité 2025

2.2. Postes pourvus à l'issue des 2 tours

	1er tour	2ème tour	Total	Nombre de femme nommée dans l'emploi	Nombre de mobilité inter-régionale
Directeur	13	17	30	12	16
Directeur adjoint - FIS	14	14	28	15	6
Directeur adjoint - FPA	4	2	6	3	
Directeur adjoint d'exploitations	2	1	3	1	1
Directeur d'atelier technologique	6	6	12	2	1
Directeur de CFA	4	2	6	3	3
Directeur de CFA/CFPPA	3	1	4	3	
Directeur de CFPPA	13	4	17	10	2
Directeur d'exploitation agricole	28	6	34	11	3
Total	87	53	140	60	32

À noter :

- **140 postes** ont été pourvus lors de ces 2 tours de campagne.
- Sur les 140 candidats retenus, **43%** sont des femmes.
- **32 postes** ont été pourvus via des mobilités inter-régionales, dont la moitié sur des emplois de directeur d'EPLEFPA.

2. Premier bilan statistique des 2 tours de campagne de la mobilité 2025

2.3. Origine des candidats retenus par fonction obtenu

Poste actuel \ Poste résultat	D1	D2	D3	D4	DAT	DEA	Dir CFA	Dir CFA/CFPPA	Dir CFPPA	Ens/CPE	Autres
D1	16	8							1		5
D2		16	1							8	3
D3			3		1					1	1
D4				1		2					
DAT		1		2	5						4
DEA					1	30					3
Dir CFA							1		1	1	3
Dir CFA/CFPPA								4			
Dir CFPPA									13	2	2

Lecture :


 Nombre de D2 devenu D1 lors de la campagne

3. Propositions d'éléments de doctrine

3.1. Évolution réglementaire

- Les recrutements des directeurs d'EPLEFPA (D1) des territoires d'Outre-mer seront validés postérieurement l'examen des candidatures recensées par un comité d'audition réunissant la DAAF, l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), le RAPS et la DGER.

3. Propositions d'éléments de doctrine

3.2. Règles de gestion introduites

- 1) Lors du 1^{er} tour de la campagne annuelle, les candidatures de directeur d'EPLEFPA (D1) sur les postes de directeur (D1) sont prioritaires sur les autres candidatures, sauf exception étudiée par la DGER.
- 2) En principe, pour chaque tour de campagne, les candidatures de directeur adjoint – FIS (D2) sur les postes de directeur (D1) ne peuvent être retenus que sur des EPLEFPA de catégorie 2 et 3, sauf exception étudiée par la DGER.

Il est toutefois à noter que les candidatures de directeurs adjoint – FIS (D2) de « site distant », sur des postes de directeur (D1) d'EPLEFPA de catégorie supérieure à 3 pourront être examinées de manière sérieuse.

- 3) En principe, pour chaque tour de campagne, et en fonction des candidatures recensées, il convient d'éviter la nomination d'un personnel d'établissement sur un emploi de direction du même établissement, sauf exception étudiée par la DGER.
- 4) Dans un respect de parallélisme des formes avec les personnels contractuels nommés dans le cadre de la mobilité annuelle, les personnels titulaires qui ne sont pas détachables dans le statut d'emploi d'encadrement et possédant ainsi le statut de personnel « Faisant fonction » sont nommés pour 3 ans.
- 5) En principe, les personnels titulaires externes au MASA (autres Ministères, Fonction publique territoriales, etc.) nommés sur un emploi de direction d'EPLEFPA seront détachés pour 1 an au sein du Ministère avec possibilité de renouvellement.